

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 18 FEVRIER 2016



CM2016/02/18/03 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU BUREAU

DATE DE LA CONVOCATION : 10 février 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président,
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITKZOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, Éric Azière, Denis Badré, Pierre-Christophe Baguet (jusqu'à 10h02), Dominique Bailly, Patrick Balkany, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 10h31), Jean-Pierre Barnaud (jusqu'à 10h27), Christiane Barody-Weiss, Jacques Baudrier, Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard, Zacharia Ben Amar (jusqu'à 10h50), Jacques-Alain Benisti, Éric Berdoati, Jean-Didier Berger (jusqu'à 10h37), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac, Julie Boillot, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj, Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 11h07), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou , Patrick Braouezec , Jean-Marie Brétilon, Daniel Breuiller, Jean-Jacques Bridey, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane (jusqu'à 10h47), Christian Cambon (jusqu'à 11h15), Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez (jusqu'à 10h55), Luc Carvounas, Laurent Cathala, Éric Cesari, Régis Charbonnier, Raymond Charresson, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau (jusqu'à 10h58), Claire Clermont-Tonnerre (de), Yves Contassot, Gérard Cosme, Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Stéphanie Daumin, Stéphane De Paoli, William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Christian Demuynck, Tony Di Martino (jusqu'à 11h), Olivier Dosne, Patrick Douet, Didier Dousset (jusqu'à 10h59), Carole Draï, Corentin Duprey (jusqu'à 10h22), Christian Dupuy, Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h07), Rémi Féraud, Léa Filoche, Michel Fourcade (jusqu'à 10h22), Vincent Franchi, Jean-Baptiste Froment (de), Afaf Gabelotaud, Bernard Gauducheau, Jean-Michel Genestier (jusqu'à 11h08), Sylvie Gerinte, Jean-Jacques Giannesini (à partir de 10h50), Christophe Girard (jusqu'à 10h58), Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire (jusqu'à 10h45), Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet (jusqu'à 11h07), Daniel Guiraud, Antoine Guisepponne, François Haab (jusqu'à 10h14), Sakina Hamid, Marie-Laure Harel (à partir de 10h), Eric Hérald (jusqu'à 11h07), Michel Herbillon (jusqu'à 11h05), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Frédéric Hocquard, Ivan Itkzovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry (jusqu'à 10h47), Halima Jemni, Bruno Julliard, Philippe Juvin, Marie Kennedy, Jean-Claude Kennedy, Bertrand Kern, Olivier Klein, Marie-Pierre La Gontrie (de) (jusqu'à 10h40), Laurent Lafon (jusqu'à 10h55), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 10h05),

Jean-François Lamour, Philippe Laurent, Christine Lavarde-Boëda, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle, Catherine Lécuyer, Marie-Christine Lemardeley, Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun, Hervé Marseille, Jacques JP Martin, Pierre-Yves Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Fadila Mehal, Éric Mehlhorn, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika, Joëlle Morel (à partir de 10h49), Georges Mothron, Gauthier Mouglin, Christophe Najdovski, Frédéric Nicolas, Jean-Marc Nicolle (jusqu'à 11h14), Pascal Noury, Patrick Ollier, Anne-Constance Onghena, Didier Paillard, Philippe Pemezec, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux , Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire, André Santini, Marielle Sarnez (de)(jusqu'à 9h55), Gilles Savry, Eric Schlegel, Marie-Christine Segui (jusqu'à 11h07), Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 11h04), Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachene, Michel Teulet, Sylvine Thomassin (jusqu'à 10h45), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (à partir de 10h39), Georges Urlacher (jusqu'à 11h07), Martine Valleton, Corinne Valls, François Vauglin (jusqu'à 10h23), Alain Vedere (jusqu'à 10h45), Pauline Véron, Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-Marie Vilain, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES : Marie-Hélène Amiable (pouvoir à Jacqueline Belhomme), François Asensi (pouvoir à Dominique Adenot), Marinette Bache (pouvoir à Bruno Julliard), Françoise Baud (pouvoir à Michel Leprêtre), Sylvain Berrios (pouvoir à Carole Draï), Jean-Noël Chevreau (pouvoir à Bernard Gauducheau), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir à Jean-Paul FAURE-SOULET), Jean-Christophe Fromantin (pouvoir à Hervé Chevreau), Jacques Gautier (pouvoir à Patrick Ollier), Eric Grillon (pouvoir à Sakina Hamid), Vincent Jeanbrun (pouvoir à Richard Dell'Agnola), Nathalie Kosciusko-Morizet (pouvoir à Marie-Laure Harel), Grégoire La Roncière (de) (pouvoir à Jean-Jacques Guillet), Jean-Yves Le Bouillonnet (pouvoir à Daniel Guiraud), Eric Lejoindre (pouvoir à Emmanuel Grégoire), Jacques Mahéas (pouvoir à Olivier Klein), Brigitte Marsigny (pouvoir à Philippe Dallier), Jean-Loup Metton (pouvoir à André Santini), Rémi Muzeau (pouvoir à Manuel Aeschlimann), Jean-Charles Negre (pouvoir à Patrice Bessac), Robin Reda (pouvoir à Éric Mehlhorn), Jean-Pierre Schosteck (pouvoir à Jean-Didier Berger) ,Azzedine Taïbi (pouvoir à Patrice Leclerc), Ludovic Toro (pouvoir à Philippe Laurent), Laurent Vastel (pouvoir à Hervé Marseille), Marielle Sarnez (de)(pouvoir à Didier Dousset à partir de 9h55), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir à Gauthier MOUGLIN à partir de 10h02), Marie-Pierre La Gontrie (de) (pouvoir à Catherine Baratti-Elbaz à partir de 10h40), Corentin Duprey (pouvoir à Tony Di Martino à partir de 10h22), Michel Fourcade (pouvoir à Corinne Valls à partir de 10h22), Jean-Jacques Giannesini (pouvoir à Daniel Georges Courtois jusqu'à 10h50).

ETAIENT ABSENTS : Stéphane Gatignon, Gérard Guille, Carinne Juste, Franck Le Bohellec, Thierry Meignen, Sophie Vally.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Entendu cet exposé ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération CM2016/01/02 du 22 janvier 2016 portant sur la composition du bureau de la métropole du Grand Paris ;

Considérant les élections du Président, des vingt Vice-présidents et des huit conseillers métropolitains membres du bureau;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DELEGUE au bureau de la métropole du Grand Paris, collégalement et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

A- En matière domaniale :

- passer dans les formes établies par les lois et règlements les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou de legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément au code général des collectivités territoriales ;
- conclure des baux immobiliers pour une durée supérieure à 12 ans ;
- aliéner les biens mobiliers supérieurs à 4 600 € ;
- acquérir et céder des biens immobiliers dans les limites de l'estimation des Domaines.

B- Finances :

- Décider de l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000€ dans la limite des crédits ouverts au budget et approbation des conventions afférentes ;

C- Marchés publics et autres contrats de prestations:

- approuver et décider de conclure, dans le cadre des crédits votés par le conseil de métropole, les marchés et les accords-cadres de fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur à 300 000 € HT, les marchés et les accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur à 1 000 000 € HT ainsi que leurs avenants ;
- décider de recourir, approuver et conclure les éventuelles transactions en vue d'aboutir au règlement des litiges susceptibles de survenir à l'occasion de la passation ou de l'exécution de contrats ou marchés publics ;

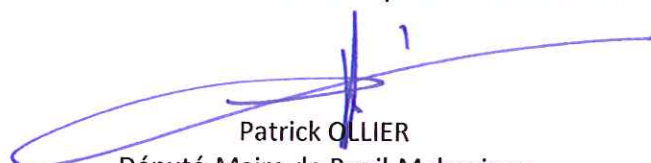
- approuver et passer les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire ainsi que les conventions financières, administratives et techniques ayant trait aux travaux relevant des compétences de la métropole du Grand Paris ;
- conclure les conventions de groupement de commande ;
- conclure les conventions n'emportant aucune incidence financière.

D- Affaires générales :

- décider de l'adhésion de la métropole du Grand Paris à divers organismes et associations à l'exception de l'adhésion à un établissement public ;
- conclure avec les communes membres des conventions pour la mise à disposition de personnel ;
- autoriser la signature des conventions de mise à disposition des agents de la métropole du Grand Paris ;
- autoriser le Président à déposer et signer toute demande de déclaration préalable de travaux, de demande de permis de construire, de demande de permis de démolir, toute demande d'autorisation de travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre